

traitement de l'intéressé. Mais l'auteur indique ensuite qu'un montant suffisant au jour de la retraite est un leurre si l'on ne fait rien pour les années ultérieures. Voici un extrait de l'article:

De plus, le revenu d'un pensionné est généralement fixé au moment où il prend sa retraite et ne sera pas modifié ultérieurement, qu'il vive 10, 20 ou 30 ans. Or, les pensionnés ont pu malheureusement s'en rendre compte depuis quelques années, une pension fixe en dollars ne suffit pas à répondre aux exigences de la vie sociale qui changent rapidement ou à la dévaluation de l'argent. Le calcul du montant de la pension et comment conserver à celle-ci son pouvoir d'achat, voilà deux questions qui préoccupent vivement les pensionnés et ceux que l'âge rapproche de la retraite.

Après avoir évoqué quelques cas de pensionnés ou avoir essayé de déterminer quel devrait être le montant d'une pension raisonnable au moment de la retraite, l'article du Bulletin poursuit en ces termes:

Malheureusement, tous les calculs en vue de fixer un montant raisonnable de pension auront été en pure perte si quelques années plus tard cette pension est dépréciée par suite de l'inflation. L'espérance de vie de la majorité des pensionnés est de 15 ans et au rythme actuel d'inflation, sa pension aura perdu 40 p. 100 de sa valeur avant sa mort.

La direction du ministère peut communiquer avec d'anciens hauts fonctionnaires aujourd'hui à la retraite, qui corroborent ces observations.

L'augmentation de la pension de l'État, limitée à 2 p. 100 par année, n'est qu'une compensation partielle. Il n'est donc pas surprenant que des pensions même de 100 p. 100 du revenu antérieur ne soient pas jugées ridicules.

Après quelques autres commentaires, le bulletin dit carrément:

Il faut, de toute évidence, trouver un moyen de majorer les pensions après le début des versements.

Je rappelle que je parle des pensions en général, y compris les pensions de l'État, les allocations de toutes sortes, les pensions des sociétés privées et tout le reste. S'il est un rôle du gouvernement dans lequel nous croyons, c'est celui qui consiste à donner l'exemple. Ce rôle, j'estime que notre gouvernement devrait l'assumer dans ce domaine essentiel.

C'est pourquoi je prie le ministre des Finances de s'empresse de relever la pension des fonctionnaires retraités. Je prie également le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de s'en occuper non seulement en sa qualité de membre du cabinet mais à cause des responsabilités qui lui incombent, d'une façon générale, en matière de pensions. Je rappelle que des compagnies ont déjà accepté cette idée. Au cours des années, j'en ai connu un certain nombre. Il y

a quelques années, j'ai eu l'occasion de lire un document sur la façon dont la Lever Brothers a incorporé, dans son programme de pensions, une augmentation progressive automatique après la retraite. On trouve d'autres exemples.

Je pense qu'il s'agit là d'une lacune dans notre structure des pensions pour ce qui est de l'avenir. Je demande qu'une étude approfondie de la question soit entreprise. Si le ministre pense qu'il peut avoir des difficultés à persuader certains de ses bons fonctionnaires—et il sait combien je les crois bons—à consacrer leur temps à cette question, je pense que la seule chose à faire est de leur demander de calculer ce que seront leurs propres pensions lors de leur retraite à 60 ou 65 ans, et comment ils s'en tireront après avoir été retraités pendant 20 ou 25 ans.

L'autre question relève du même domaine. Je voudrais faire comprendre au ministre avec toute l'énergie dont je suis capable—et je m'en tiens toujours à mon texte—qu'il peut se montrer agitateur aussi sournois que dans le passé, il se rendra compte qu'il ne saurait être question d'une société juste si l'on dit aux allocataires de pensions de se contenter de \$75 plus \$30 par mois, soit \$105 ou \$109, parce que le programme est en voie de révision et que le gouvernement verra à l'améliorer dans dix ou quinze ans. Ces gens-là appartiennent au monde des vivants et ont les mêmes droits que ceux de n'importe quelle autre classe de la société.

Je tiens à dire au ministre que nous ne laisserons pas le gouvernement demeurer inactif en ce qui concerne les pensions de sécurité de la vieillesse, les allocations aux jeunes, les allocations familiales et toutes les mesures apportées pour atténuer les coups du sort et pour assurer un revenu raisonnable et stable à la population. Si le ministre soumet par écrit aux députés des programmes améliorés, très bien. Nous les examinerons de tout cœur. Mais d'ici là, n'allons pas affoler les gens en leur laissant entendre que leur pension sera réduite ou qu'on abandonnera le programme dont ils bénéficient actuellement. Nos gens ont droit non seulement à l'assurance que la vie sera meilleure d'ici quelques années, mais à une pension de retraite raisonnable dès maintenant.

• (2.40 p.m.)

J'exhorte le ministre et son ministère à examiner ces problèmes. Pour revenir au point essentiel de mon discours d'aujourd'hui et je prie le ministre de s'attaquer au problème et hausser l'échelle de pensions actuellement en vigueur. C'est là, je lui en donne l'assurance, une question pressante et urgente.